

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/107

12 décembre 1996

(96-5282)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## KENYA

Déclaration de M. Joel F.K. Barmasai, M.P.  
Ministre adjoint du commerce et de l'industrie

C'est pour moi un grand honneur et un privilège de prendre la parole devant vous en cette mémorable occasion que constitue la première Conférence ministérielle de l'OMC.

Le plaisir est d'autant plus grand pour moi que ce 12 décembre est un jour important, puisqu'il marque le 33<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de mon pays. Qu'il me soit donc permis de vous transmettre les salutations et les meilleurs voeux de S.E. le Président du Kenya et du peuple kényen à l'heure où ils commémorent cet événement historique.

Je voudrais, Monsieur le Président, me joindre à ceux qui vous ont félicité de votre élection et exprimer notre satisfaction pour la manière dont vous avez jusqu'ici dirigé les délibérations de la Conférence. Vous êtes assuré du soutien et de la coopération de ma délégation.

Qu'il me soit permis aussi, par votre intermédiaire, Monsieur, d'adresser les sincères remerciements de ma délégation à S.E. le Président de Singapour, au Premier Ministre, au gouvernement et à toute la population de Singapour, pour la chaleureuse et merveilleuse hospitalité qui nous a été offerte depuis notre arrivée dans cette belle ville. Les installations et les services mis à notre disposition sont excellents.

Je voudrais maintenant parler des questions qui font l'objet de la Conférence ministérielle. A ce propos, je tiens à souligner d'emblée que nous sommes déjà submergés par les Accords actuels issus du Cycle d'Uruguay.

Il ne faudrait donc pas alourdir notre tâche en ajoutant encore des questions nouvelles au programme de travail de l'OMC. Nous devrions plutôt concentrer nos efforts sur la mise en oeuvre dans les délais voulus de ce que nous avons déjà.

C'est pourquoi ma délégation attache une grande importance à l'assistance technique qui est nécessaire pour faciliter l'intégration des pays en développement au nouveau système de commerce international.

A ce sujet, nous apprécions l'initiative prise par l'OMC, avec la CNUCED et le CCI, pour mettre en oeuvre le Programme intégré d'assistance technique dans certains pays.

Le Kenya est l'un des bénéficiaires de ce programme, ce dont nous sommes très reconnaissants.

Cela étant dit, je vais maintenant exprimer l'opinion de ma délégation sur les questions qui font l'objet des délibérations de la Conférence depuis lundi.

### Commerce et développement

Il est généralement entendu que l'application de politiques ouvertes et axées sur le marché, fondées sur les principes de l'OMC, est déterminante pour la croissance et le développement économiques.

La plupart des pays en développement, dont le mien, ont toutefois connu des problèmes pour s'adapter aux nouveaux défis qui résultent des Accords du Cycle d'Uruguay.

Pour surmonter ces difficultés, mon gouvernement a mis en place, dans le cadre d'une politique de réforme économique, diverses mesures tendant à la libéralisation des échanges, mesures qui comportent notamment la suppression des licences d'importation sur pratiquement toutes les importations et l'abolition du contrôle des changes.

Nous avons de même libéralisé le secteur financier et mis en place un programme de privatisation générale des entreprises d'Etat.

Bien que ces politiques aient donné des résultats tout à fait encourageants, le Kenya aura besoin, pour la poursuite de cette réforme, de tout l'appui et de toute la compréhension de la communauté internationale.

A ce sujet, je voudrais saluer ceux qui ont mis en relief dans leur déclaration les problèmes rencontrés par les pays faibles. J'espère, et je crois, que ceux de nos partenaires commerciaux qui sont forts examineront dans un esprit constructif le plan d'action proposé en faveur des moins forts afin que ces derniers puissent, eux aussi, s'intégrer au système de commerce multilatéral.

### Accession

Ma délégation se réjouit des candidatures présentées par les pays qui souhaitent accéder à l'OMC, afin d'en faire une Organisation véritablement universelle et de renforcer le système de commerce multilatéral.

Nous pensons qu'une assistance adéquate devrait être apportée aux pays en développement qui accèdent à l'Accord. Nous devons les faire entrer à l'Organisation rapidement et faciliter leur participation pleine et entière au système.

### Règlement des différends

Les Accords du Cycle d'Uruguay et la création de l'OMC se sont traduits par la mise en place d'un système solide, fondé sur des règles et visant à sauvegarder les intérêts des Membres.

Le rouage central qui apporte sécurité et prévisibilité au fonctionnement de ce système est le mécanisme de règlement des différends.

Nous pensons que ce mécanisme a fonctionné relativement bien pour les partenaires commerciaux qui y ont eu recours.

### Textiles

L'inclusion du secteur des textiles et des vêtements dans les disciplines du système de commerce multilatéral a été saluée comme l'un des résultats majeurs du Cycle d'Uruguay.

En revanche, des doutes sont apparus quant à la sincérité de certains des grands pays importateurs, qui appliquent l'Accord en suivant la lettre plus que l'esprit.

Par exemple, les produits qu'ils ont choisis d'intégrer dans le cadre du GATT sont en grande partie ceux qui échappaient de toute façon aux restrictions appliquées au titre de l'AMF.

Nous ne voyons aucun avantage immédiat pour les pays en développement si les produits dont l'exportation présente un intérêt pour eux sont intégrés seulement lors des étapes finales de la période de transition.

#### Pays importateurs nets de produits alimentaires

Dans la Décision de Marrakech sur les pays importateurs nets de produits alimentaires, les Ministres ont reconnu que le programme de réforme agricole risquait de poser un problème lié au renchérissement des importations de produits alimentaires.

La décision demandait la mise en place d'un mécanisme de financement pour aider les pays concernés. Ma délégation réaffirme la nécessité de mettre en oeuvre rapidement cette décision.

#### Commerce et environnement

Les préoccupations liées à l'environnement devraient être prises en considération dans la conduite des échanges internationaux.

La question à laquelle nous devons répondre est celle de savoir comment maintenir et sauvegarder un système de commerce multilatéral qui soit ouvert, non discriminatoire et équitable d'une part, et promouvoir un développement durable, d'autre part.

Ma délégation reconnaît qu'avec les accords environnementaux multilatéraux (AEM), nous disposons d'un instrument important pour faire face aux problèmes posés par l'environnement à l'échelle mondiale. Mais il ne faut pas oublier non plus la nécessité d'éviter que les préoccupations liées à l'environnement ne servent de prétexte au protectionnisme dans les échanges.

Par conséquent, nous ne sommes pas en faveur du recours à des mesures commerciales unilatérales pour protéger l'environnement en dehors du territoire d'un Membre.

Une autre question qui intéresse ma délégation est celle de savoir comment faire en sorte que les mesures de protection de l'environnement telles que les prescriptions relatives à l'éco-étiquetage et à l'éco-emballage restent compatibles avec des règles commerciales équitables.

Au Sommet "planète Terre" qui s'est tenu à Rio, on a reconnu l'importance de l'éco-étiquetage qui constitue un outil au service de l'environnement en aidant le consommateur à faire des choix en connaissance de cause.

Toutefois, la prolifération des différents types de systèmes d'éco-étiquetage suscite des inquiétudes au sujet des problèmes d'accès aux marchés qui risquent d'en résulter, en particulier pour les petits exportateurs, dans des pays comme le Kenya.

Si l'on veut que les pays en développement se conforment aux prescriptions établies, une assistance leur sera nécessaire pour avoir accès à la technologie et au financement dont ils ont besoin et pour renforcer leurs capacités dans ce domaine.

### Commerce et normes du travail

L'obligation qui incombe aux Etats Membres d'assurer le respect des normes du travail fondamentales ne fait aucun doute. D'ailleurs, mon gouvernement a ratifié un certain nombre de Conventions de l'OIT, preuve de son attachement à la justice sociale.

Les arguments invoqués pour établir un lien entre commerce et normes du travail ne sont pas convaincants. Par conséquent, toute proposition tendant à faire appliquer les normes du travail en utilisant le mécanisme de l'OMC est inacceptable pour mon pays.

Nous tenons à réaffirmer avec force que les questions touchant les normes du travail doivent être traitées par l'OIT, mais sans établir aucun lien avec le commerce.

### Commerce, investissements et politique de concurrence

Les questions touchant l'investissement et la politique de concurrence ont fait l'objet de débats intéressants avant et pendant la Conférence ministérielle.

L'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) prévoit l'inclusion possible de l'investissement et de la politique de concurrence dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur des Accords du Cycle d'Uruguay.

En outre, au cours de sa neuvième session, la CNUCED a reçu pour mandat de mener une étude sur cette question. La position de ma délégation est par conséquent qu'à ce stade, cette question ne devrait pas être traitée à l'OMC.

### Secrétariat

Avant de conclure, je tiens à affirmer que le Kenya est fermement attaché à ce que l'OMC, qui s'occupe des questions commerciales dans leur contexte mondial, ait un secrétariat dans lequel on retrouve la représentation géographique des Membres de l'Organisation.

A cet égard, j'invite instamment le Directeur général à poursuivre les efforts louables qu'il déploie pour accroître la représentation de l'Afrique au Secrétariat, en particulier dans les grades supérieurs.

Enfin, je tiens à réaffirmer le soutien et l'attachement de mon pays aux buts et objectifs de l'OMC et je souhaite plein succès à l'Organisation.